

COMMUNE DE TINTENIAC
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, FOUCHARD Fabrice, ARIBARD Martine, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian / BOSSARD Nelly donne pouvoir à GARÇON Isabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à SALIS Anaïs / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme ARIBARD Martine à qui il est adjoint un auxiliaire.

6. Validation de l'APD réalisation d'un préau de cérémonie au cimetière

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière, la municipalité a décidé de réaliser un préau de cérémonie pour accueillir et abriter les familles.

La mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet Cresto ingénierie.

Vu les plans d'aménagement réalisés par le maître d'oeuvre de l'opération en phase d'avant-projet définitif (APD),

Vu le montant des travaux estimé à ce stade à 38 265.25 euros HT soit 45 918.30 euros TTC.

Considérant que le conseil municipal doit valider la phase APD du présent projet afin notamment de solliciter la subvention DETR auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs),

- valide l'avant-projet définitif pour la réalisation d'un préau de cérémonie au cimetière dont le montant des travaux est estimé à 38 265.25 euros HT soit 45 918.30 euros TTC

- autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération



Le Maire,

Christian TOCZÉ

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Martine ARRIBARD